

NOTE SUR LA CONFIRMATION DANS LES RITES ORIENTAUX

Pour toute la tradition ancienne de l'Eglise, l'onction et le sceau de l'Esprit-Saint constituent l'achèvement de l'initiation baptismale ; les rites qui l'expriment, onction d'huile et imposition des mains, ou du moins l'un de ces éléments, sont normalement accomplis par l'évêque. Lorsque l'usage se généralisa de baptiser les enfants le plus tôt possible après leur naissance, une dissociation devint dans la plupart des cas inévitable : ou bien on maintiendrait l'unité de l'initiation en une seule cérémonie, et alors il faudrait en confier tous les éléments à de simples prêtres ; ou bien on continuerait de réserver à l'évêque, sauf cas exceptionnel, les rites expressifs du Don de l'Esprit, et ces rites se trouveraient le plus souvent accomplis séparément. L'Occident, à l'exception de l'Espagne, a opté pour cette seconde solution ; toute la théologie classique de la confirmation se ressent fortement de ce choix qui met en évidence la consistance propre du sacrement, mais risque de l'isoler de l'ensemble dont il fait organiquement partie. Les rites étant restés, à peu de détails près, ceux de l'antiquité, risquent de paraître pauvres et de ne pas mettre suffisamment en valeur la signification des actes qui s'accomplissent. L'Orient au contraire a universellement¹ tenu à maintenir l'unité orga-

1. Seuls les Maronites, cédant à des pressions latinisantes, se sont conformés à la discipline latine (Synode du Mont-Liban, 1736). Ils usent depuis lors d'une traduction des textes et des rites du Pontifical romain.

nique de l'initiation chrétienne, depuis l'inscription des catéchumènes jusqu'à la première réception de l'eucharistie, quitte à les resserrer dans les limites d'une seule célébration dont la complexité et la richesse deviennent écrasantes. Les rites de la confirmation, quelques onctions pas plus impressionnantes — même souvent moins — que celles qui précèdent le baptême, risquent d'être insuffisamment mis en relief au terme d'une cérémonie longue et fatigante. Et cependant ces rites sont — du moins dans certaines Eglises, — si riches et si expressifs qu'ils peuvent grandement nous aider à mieux comprendre tout ce que l'Eglise met en acte par ce sacrement.

On peut, à l'heure présente, classer ces rites en deux groupes dont le premier, de beaucoup le plus largement répandu, peut à son tour être subdivisé en deux familles étroitement apparentées : celle des Eglises syrienne, byzantine et arménienne, qui se rattachent toutes très directement à la tradition d'Antioche-Jérusalem et celle des Eglises de tradition alexandrine : Coptes et Ethiopiens. Le second groupe est constitué par la seule Eglise syrienne-orientale ou chaldéenne, si particulière à tant d'égards et si intéressante pour avoir fidèlement gardé de très anciennes traditions. Ses usages, touchant le sacrement de confirmation, sont si différents de ceux des autres Eglises que le premier de ses patriarches qui ait renoué les relations avec le Saint-Siège, Jean Sulâqa (1522), déclarait n'avoir pas connaissance de ce sacrement, sans doute parce qu'il ne connaissait rien qui lui soit familier dans les rites dont on lui parlait en Occident.

PREMIER GROUPE

Le rite byzantin fait précéder les onctions du saint-chrême par cette belle prière qui se retrouve, avec quelques légères modifications, au rite syrien, mais fâcheusement reportée en conclusion : *« Tu es béni, Seigneur, Dieu tout puissant, source de tout bien, soleil de justice qui, par l'apparition de ton Fils unique, notre Dieu, as fait briller la lumière du salut à ceux qui étaient dans les ténèbres. Tu nous as gratifiés, nous indignes, de la bienheureuse purification de l'eau sainte et de la*

divine sanctification dans ton onction vivifiante. Tu as voulu maintenant régénérer tes serviteurs nouvellement illuminés par l'eau et l'Esprit et tu les as gratifiés de la rémission des péchés volontaires et involontaires. Toi donc, Seigneur très compatissant, concède leur aussi le sceau du don de ton Esprit-Saint tout puissant et digne d'adoration et la réception du Corps saint et du Sang précieux de ton Christ. Garde-les dans la sainteté, confirme-les dans la foi orthodoxe, libère-les du Malin et de toutes ses embûches et maintiens leurs âmes, par ta crainte salutaire, dans l'innocence et la justice ; afin qu'en toute action ou parole, ils te plaisent et deviennent fils et héritiers de ton Royaume céleste... »

Au rite byzantin, les onctions qui se font sur les divers sens, la poitrine, les mains et les pieds sont accompagnés de la seule brève formule : « *Sceau du don de l'Esprit-Saint, Amen* ». Suit alors une courte liturgie de la parole avec lecture de *Rom.*, 6, 3-11 et de *Matth.*, 28, 16-20 conclues par une litanie. L'usage arménien se rapproche beaucoup de ce rite ; les onctions sont un peu plus nombreuses et s'achèvent par ce souhait : « *Paix à toi, racheté de Dieu, paix à toi qui as reçu l'onction de Dieu* ».

Les Syriens commencent par tracer avec le saint-chrême une grande croix sur tout le visage du baptisé avant de faire les onctions sur les sens et les membres². La formule la plus développée que l'on trouve dans les rites orientaux, est la suivante : « *Par le saint-chrême, bonne odeur du Christ Dieu, et par le sceau de la vraie foi et par le don du Saint-Esprit, N... est signé au nom du Père et du Fils et de l'Esprit vivant et saint pour la vie du siècle des siècles. Amen !* » Déjà la prière préparatoire mettait l'accent sur le thème de la bonne odeur que doit répandre le baptisé en même temps que sur la lumière qui doit resplendir en lui : « *Qu'il reçoive ce sceau en ton nom, Seigneur, ce serviteur qui est compté au nombre de ceux qui te servent dans la foi du saint baptême, afin qu'il soit rem-*

2. Les Syro-malankars de l'Inde du Sud étendent même cette onction à tout le corps, comme il est d'usage général pour l'onction qui précède le baptême.

pli de toute bonne odeur par ce saint-chrême ; qu'il ne s'unisse plus aux puissances de l'ennemi et qu'il n'ait plus rien à craindre des chefs et de la milice des ténèbres ; mais que marchant dans ta lumière il soit un fils de lumière et qu'ainsi il marche en toi et vienne à toi car tu es la vraie lumière et par ta lumière nous voyons la lumière (Ps. 36, 10) et nous te rendons gloire, Père, Fils et Saint-Esprit, maintenant et en tout temps jusqu'au siècle des siècles. Amen ». Le rite actuel prescrit d'étendre la main sur la tête du baptisé durant la récitation de cette prière, mais il semble bien que cet usage dont on n'a pas d'attestation claire dans les textes plus anciens ait été introduit à l'imitation du rite latin. C'est un fait qu'à l'exception des Chaldéens dont il sera question plus loin, les Orientaux ont depuis fort longtemps perdu l'usage d'une imposition des mains si tant est qu'elle ait jamais existé parmi eux.

Les Coptes et les Ethiopiens se distinguent surtout par la multiplicité des onctions ; ils en font jusqu'à trente-six, non seulement sur les divers sens mais aux principales jointures des membres. Elles sont réparties en six groupes et accompagnées de formules diverses qui toutes marquent que le baptisé est introduit dans le royaume de Dieu. Elles sont précédées d'une invocation au Seigneur tout puissant afin qu'il envoie son Saint-Esprit, sceau vivant et confirmation de ses serviteurs. Après que les confirmés ont été revêtus d'un vêtement blanc, le prêtre récite sur eux une prière qui souligne les effets de la nouvelle naissance : « *Maître, Seigneur Dieu tout puissant, qui seul es éternel, Père de notre Seigneur, Dieu et Sauveur Jésus-Christ ; tu as commandé que tes serviteurs naissent de la nouvelle naissance du baptême, qu'ils reçoivent la rémission de leurs péchés, le vêtement d'incorruption et la grâce de la filiation. Maintenant encore, ô notre Maître, envoie sur eux la grâce de l'Esprit-Saint Paraclet ; qu'ils aient en partage la vie éternelle et l'immortalité, afin que — comme ton Fils unique, notre Seigneur, Dieu et Sauveur, Jésus-Christ l'a promis — renés de l'eau et de l'Esprit ils puissent entrer dans le royaume des cieux. Au nom et par la puissance et la grâce de ton Fils unique, Jésus-Christ notre Seigneur...* » On impose alors très

solennellement des couronnes de ruban sur la tête des confirmés en multipliant les acclamations et les invocations au Saint-Esprit.

DEUXIEME GROUPE

En regard de ces rites exubérants la tradition syrienne-orientale gardée par les Chaldéens nous introduit dans un climat étonnamment austère. Les textes syriens les plus anciens ne mentionnent aucune onction postbaptismale. La *Didascalie*, qui remonte à la première moitié du III^e siècle, ne semble même pas connaître d'imposition des mains, rite qui deviendra caractéristique de l'usage chaldéen. En 363, le concile de Laodicée prescrit : « Il faut que ceux qui ont été baptisés soient, après le baptême, oints du chrême céleste et rendus participants du royaume du Christ » (*can.* 48). Les catéchèses mystagogiques, attribués à saint Cyrille de Jérusalem, développent longuement toute la riche signification de ce rite d'onction et l'Eglise syrienne d'Antioche — qu'elle l'ait reçu de Jérusalem ou d'ailleurs — sera l'une des plus empressées à élaborer toute une théologie du saint-chrême. Seuls les syriens-orientaux de Mésopotamie, bientôt séparés de la communion des Eglises de l'empire romain, semblent être demeurés étrangers à ce mouvement dont les rites complexes de la préparation et de la consécration du chrême parfumé seront l'une des plus notables conséquences³. Les Chaldéens n'emploieront jamais que de l'huile pure, même pour l'onction postbaptismale qui s'est introduite parmi eux au moins depuis le temps de la grande réforme du patriarche Ichô-yab III au milieu du VII^e siècle. Mais surtout ils donneront toujours la première place à l'imposition des mains — et même à une double imposition des mains — si bien que les théologiens s'interrogent aujourd'hui encore sur le rite essentiel du sacrement de confirmation dans

3. Une étude plus complète de la théologie orientale de la confirmation devrait étudier ces rituels de la confection et de la consécration du chrême, habituellement réservées aux patriarches et accomplies assez rarement en raison de leur longueur et de leur complexité.

cette Eglise⁴. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans ces discussions. Mais nous ne pensons pas pouvoir donner de meilleure conclusion à cette brève note sur la confirmation dans les rites orientaux qu'en citant la magnifique prière qui accompagne la première imposition des mains, faite sur chaque confirmand avant l'unique onction en forme de croix sur le front. Dom Botte, à juste titre pensons-nous, propose de voir dans ce texte qui prend la forme solennelle des anaphores de consécration, la forme même du sacrement.

« Grandes sont, Seigneur, les œuvres admirables de votre économie salvifique, et notre éloquence naturelle est incapable de les raconter. En effet depuis le commencement de notre existence, nous avons corrompu, à cause de la séduction de Satan, notre liberté qui est notre honneur, et nous avons renié la confession orthodoxe de la divinité pour adorer ce qui n'est pas Dieu. Mais votre grâce ne nous a pas abandonnés dans cette perdition méritée à cause de nos mauvaises actions ; par l'apparition dans la chair de votre Fils unique, Dieu le Verbe, vous nous avez convertis à vous, vous nous avez concédé de vous connaître, vous avez relevé notre nature humiliée en acceptant nos prémices et vous nous avez constitués héritiers des biens futurs qui ne passent pas. Et quand fut arrivé le temps que nous attendions d'obtenir la parfaite filiation adoptive pour la libération de nos corps et le salut de nos âmes, vous nous avez donné comme gage de consolation la grâce du Saint-Esprit qui est reçue dans le mystère sacré du baptême spirituel, tout comme aujourd'hui vos serviteurs et vos servantes que voici se sont avancés et se sont revêtus de votre grâce et, par elle, se sont libérés des passions pécheresses et sont devenus des membres purs dans le Corps du Christ qui est le chef de notre vie. Et nous attendons que votre grâce les garde dans une vie chaste et une conduite pure, afin que, remplis de foi et de

4. On pourra se reporter à l'excellente étude de Dom BOTTE, *Où se trouve la confirmation dans le rite syro-oriental ?* dans *L'Orient Syrien*, 1956, p. 241-254. Nous empruntons à cet article, avec quelques légères modifications, la traduction suivante.

justice, ils participent à l'apparition en majesté de notre Sauveur Jésus-Christ et jouissent d'une vie nouvelle qui ne périt pas. Et qu'ils puissent vous rendre louange, honneur, actions de grâce et adoration, maintenant et toujours et dans les siècles des siècles. Amen ».

Peut-on trouver théologie plus plénière de la confirmation ?

I.-H. DALMAIS, o. p.